



# NOTE DE CONJONCTURE SUR LES INVESTISSEMENTS

# DYNAMIQUE DES INVESTISSEMENTS AU BURKINA FASO DE 2016 A 2020 ET PERSPECTIVES DE RELANCE ECONOMIQUE POST CRISE SANITAIRE







### **E**DITORIAL



Les investissements privés se portent bien au Burkina Faso, en dépit d'un environnement économique et social défavorable, aussi bien au plan national qu'international, preuve que nos efforts entrepris depuis 2016 en faveur du développement du secteur privé ont payé.

En effet, notre engagement total en faveur du secteur privé considéré comme le « moteur de la croissance économique », s'est manifesté à travers l'adoption en 2016 du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), qui prévoit en son axe 3, la dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et les emplois.

L'opérationnalisation du PNDES au niveau de son axe 3 s'est matérialisée par la mise en œuvre des politiques

sectorielles « Transformations Industrielles et Artisanales » (TIA) et « Commerce et Services Marchands » (CSM), qui nous ont permis de réaliser des réformes institutionnelles, juridiques et réglementaires des investissements qui ont impacté positivement l'activité économique nationale.

Ainsi, l'investissement total est passé de 1 576,4 milliards de F CFA en 2016 à 1 863,8 milliards de F CFA en 2019, avec un investissement total cumulé de 6 760,5 milliards de F CFA sur la période 2016 à 2019. Cette hausse de l'investissement total est soutenue par l'investissement privé estimé à 69,6% de l'investissement global, soit un montant de 1 296,6 milliards de F CFA pour 2019.

Nonobstant ces résultats positifs, en plus de la situation sécuritaire nationale et la survenue de la pandémie de la COVID-19, nous notons la persistance de certaines contraintes majeures qui limitent la capacité de notre secteur privé à jouer pleinement son rôle de moteur de la croissance économique et réduisent également les capacités de notre pays à développer des investissements structurants.

La présente Note de conjoncture sur la dynamique des investissements au Burkina Faso de 2016 à 2020 vise donc à dégager des perspectives de consolidation et de développement de nos investissements dans le contexte de la relance économique post crise sanitaire.

Cette note qui se veut annuelle devra servir d'outil de suivi et d'aide à l'orientation et à la prise de décision en matière de politique d'investissement au Burkina Faso.

Notre profonde reconnaissance et nos remerciements vont à tous les acteurs, aussi bien internes qu'externes, pour leurs inestimables contributions à la réalisation de cette première édition.

Conscient que le présent document pourrait encore comporter des insuffisances, nous sommes ouverts et disposés à recevoir vos observations, critiques et suggestions sans complaisance en vue de l'amélioration des prochaines éditions.

#### Harouna Kaboré

Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat

## SOMMAIRE

EDITORIAL	.3
RÉSUME SYNTHÉTIQUE	.8
INTRODUCTION	.9
1. LA POLITIQUE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS	11
1.1. LES POLITIQUES SECTORIELLES DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS	
2. LES IMPACTS DES POLITIQUES DE PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT	24
2.1. AU NIVEAU ECONOMIQUE 2.2. AU NIVEAU SOCIAL	
3. LES PRINCIPALES CONTRAINTES A L'INVESTISSEMENT	34
3.1. CONTRAINTES CONJONCTURELLES	
4. PERSPECTIVES DE LA RELANCE ECONOMIQUE POST COVID-19	40
4.1. A court terme	
CONCLUSION	45

#### LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Principaux dispositifs institutionnels sur la période 2016-201913
Tableau 2 : Autres mécanismes de facilitations des affaires15
Tableau 3: Mesures incitatives concédées par le Code des investissements17
Tableau 4: Avantages spécifiques18
Tableau 5: Avantages en phase d'exploitation19
Tableau 6 : Avantages en phase d'investissement21
Tableau 7 : Evolution du PIB réel du Burkina Faso et du taux de croissance
du PIB réel de l'UEMOA23
Tableau 8 : Ventilation des investissements par année et par type24
Tableau 9: Création d'entreprises par année25
Tableau 10: Création d'entreprises par secteur d'activités26
Tableau 11 : Evolution des flux d'IDE au Burkina Faso de 2016 à 202026
Tableau 12 : Situation agrégée des entreprises agréées au Code des investissements29
Tableau 13 : Situation agrégée des constatations de démarrage d'activités30
Tableau 14 : Situation des demandes d'agrément des unités industrielles31
Tableau 15 : Récapitulatif du nombre de mines industrielles31
Tableau 16: Nombre d'emplois déclarés par année à la CNSS32
Tableau 17 : Situation agrégée des emplois créés par les entreprises ayant
fait l'objet de constations de démarrage33
Tableau 18 : Décision d'investissement par type d'activité dans le secteur du commerce35
Tableau 19 : Réseau routier classé par classification administrative37
Tableau 20 : Classification des pays de l'UEMOA en fonction de la tarification de l'électricité .38
Tableau 21:Evolution du taux d'électrification au Burkina Faso38
LISTE DES GRAPHIQUES
LISTE DES GRAFTIIQUES
Figure 1 - Fredrition de DIP méal de Probina Face de 2016 à 2010 (an milliande de F.CFA)
Figure 1: Evolution du PIB réel du Burkina Faso de 2016 à 2019 (en milliards de F CFA)23
Figure 2 : Evolution de l'investissement de 2016 à 2019 (en milliards de FCFA)24 Figure 3: Evolution du nombre d'entreprises créées de 2016 à 202025
Figure 4: Répartition de la création d'entreprises par secteur d'activités
Figure 5 : Flux des investissements directs étrangers de 2016 à 2020 (en milliards de F CFA)27
Figure 6 : Evolution du nombre d'entreprises agréées
Figure 7: Evolution des IDE entrants dans le secteur minier de 2016
en 2019 (en milliards de F CFA)32
Figure 8: Evolution du nombre d'emplois créés de 2016 à 2019
rigure of Evolution du nombre d'emplois crées de 2010 à 2017



#### SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ABER : Agence Burkinabè de l'Electrification Rurale

ABI : Agence Burkinabè des Investissements

ANEREE : Agence Nationale des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique

ANPE : Agence Nationale pour l'Emploi

ARSE : Autorité de Régulation du Sous-secteur de l'Electricité

CUA : Commission de l'Union Africaine

BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

BIC : Bureau d'Information sur le Crédit

BMC : Brigade Mobile de Contrôle

BMCRF : Brigade Mobile de Contrôle économique et de la Répression des Fraudes

BRMN : Bureau de Restructuration et de Mise à Niveau

BTP : Bâtiments et Travaux Publics

CCI-BF : Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso

CCR-UEMOA : Chambre Consulaire Régionale de l'UEMOA

CEFAB : Centre de Facilitation des Affaires de Bagré

CEFAC : Centre de Facilitation des Actes de Construire

CEFORE : Centre de Formalités des Entreprises

CGA : Centre de Gestion Agréé

CNSS : Caisse Nationale de Sécurité Sociale

CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement

CODESP : Cadre de Concertation et d'Orientation pour le Dialogue Etat/Secteur Privé

CORUS : Centre des Opérations de Réponse aux Urgences Sanitaires

CSD-TIA : Cadre Sectoriel de Dialogue « Transformations Industrielles et Artisanales »

DGEP : Direction Générale de l'Economie et de la Planification

DGU-CI : Direction des Guichets Uniques du Commerce et de l'Investissement

EPE : Etablissement Public de l'Etat FBCF : Formation Brute du Capital Fixe

FBDES : Fonds Burkinabè de Développement Economique et Social

FMDL : Fonds Minier de Développement Local

FMI : Fonds Monétaire International

FORGE : Formation, Orientation et Recherche pour la Gouvernance Economique

FRE : Fonds de Restructuration des Entreprises

GUF : Guichet Unique du Foncier

IAP : Instrument Automatisé de Prévision
IDE : Investissements Directs Etrangers

IMF : Institutions de Microfinance

INSD : Institut National de la Statistique et de la Démographie IRCP : Initiative pour le Renforcement du Capital Productif

IRVM : Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières

IS : Impôt sur les Sociétés

LPI : Logistics Performance Index

MCIA : Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat

MEBF : Maison de l'Entreprise du Burkina Faso

MINEFID : Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement

MMC : Ministère des Mines et Carrières

ODD : Objectifs de Développement Durable

ONEF : Observatoire National de l'Emploi et de la Formation

ONTB : Office National du Tourisme Burkinabè

PAZI-BF : Programme national d'Aménagement des Zones Industrielles au Burkina Faso

PIA : Plan d'Industrialisation Accélérée

PIB : Produit Intérieur Brut

PME : Petites et Moyennes Entreprises
PMI : Petites et Moyennes Industries

PNDES : Plan National de Développement Economique et Social

PNSR : Programme National du Secteur Rural

PPP : Partenariat Public-Privé

PRED : Programme de Restructuration des Entreprises en Difficulté

PTF : Partenaires Techniques et Financiers

RESINA : Réseau Informatique National

RSE : Responsabilité Sociale de l'Entreprise SIGU : Système Intégré des Guichets Uniques SNI : Stratégie Nationale d'Investissement

SONABEL: Société Nationale d'Electricité du Burkina Faso

SYLVIE : Système de Liaison Virtuelle pour les opérations d'Importation et d'Exportation

TBM : Taxe sur les Biens de Mainmorte

TDR : Termes de Référence

TFS : Taxe Foncière des Société

TIA : Transformations Industrielles et Artisanales

TPA : Taxe Patronale d'Apprentissage

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

ZES : Zones Economiques Spéciales



## RÉSUMÉ SYNTHÉTIQUE

Le développement socio-économique a toujours été une préoccupation pour le Gouvernement burkinabè. Pour relever ce défi, l'Etat n'a cessé de multiplier les initiatives en faveur du secteur privé, considéré comme étant source de création de richesses et d'emplois.

Cette option a été réaffirmée par le Gouvernement avec l'adoption en 2016 du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) qui prévoit en son axe 3 la dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et les emplois que sont le secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique, le secteur industriel et artisanal, le secteur du commerce et des industries de service.

Afin d'opérationnaliser cette vision et de dynamiser l'investissement privé sur la période 2016-2020, le Gouvernement a adopté et mis en œuvre plusieurs politiques sectorielles et stratégies conformément aux orientations du PNDES et de la loi n°034-2018/AN du 27 juillet 2018 portant pilotage et gestion du développement. La mise en œuvre de ces politiques et stratégies a nécessité des réformes du cadre juridique et réglemen-

taire des investissements au Burkina Faso. Elle a également été couplée avec des mesures d'accompagnement et de facilitation, tant sur le plan institutionnel que sur le plan fiscal. En plus de ces mesures structurelles visant à stimuler l'investissement privé y compris les Investissements Directs Etrangers (IDE), l'Etat burkinabè a également pris en 2020, des mesures d'accompagnement ponctuelles en vue de contenir les effets liés à la pandémie de la COVID-19.

Ces politiques et mesures d'accompagnement ont impacté l'activité économique. En effet, le PIB réel a connu une croissance soutenue de 2016 à 2019. En dépit de la crise sécuritaire, le taux de croissance est passé de 5,9% en 2016 à 6,8% en 2018 et estimé à 6,0% en 2019. Prévu initialement à 6,3% en 2020, le taux de croissance a été révisé à 2,0% du fait de la crise engendrée par la pandémie de la COVID-191.

Toutefois, le secteur privé burkinabè, malgré son dynamisme, fait face à des contraintes qui limitent sa capacité à jouer pleinement son rôle de moteur de croissance économique et réduisent l'attractivité du pays vis-à-vis des investisseurs étrangers et le développement des investissements nationaux.

En effet, l'investissement privé reste confronté à un certain nombre de contraintes d'ordre conjoncturel et structurel. Parmi les contraintes conjoncturelles, figurent en bonne place la situation sécuritaire et les difficultés nées de la pandémie de la COVID-19. Quant aux contraintes structurelles à l'investissement, elles portent essentiellement sur l'inadéquation de la formation aux besoins du marché de l'emploi, la faible qualité et la disponibilité des infrastructures de base, l'inadéquation et la non application des textes règlementaires, le coût élevé des facteurs de production, l'accès difficile au financement et la perception de la corruption.

A la lumière de la dynamique des investissements au Burkina Faso et de l'impact économique des récentes crises au plan national et international, il s'avère nécessaire d'amoindrir leurs effets et de poser les bases d'une relance de l'activité économique notamment en renforçant le dispositif sécuritaire, en apaisant le climat social et en poursuivant les initiatives pour limiter l'impact de la COVID-19.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Discours du Président du Faso à la nation le 02 avril 2020.



#### INTRODUCTION

Pays en développement avec d'énormes défis à relever, le Burkina Faso a décidé, depuis les années 1990, de faire du secteur privé le moteur de son développement économique.

Le secteur privé est considéré comme la principale source de création de richesses et d'emplois, toute chose qui concourt au développement socio-économique. Ce rôle a été réaffirmé en 2016 par le Gouvernement à travers le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) dont l'axe 3 « Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois » accorde une place de choix au secteur privé considéré comme le moteur d'une croissance saine et durable.

A cet effet, plusieurs mesures et réformes ont été engagées par l'Etat en vue de l'amélioration du climat des affaires. Ces réformes, qui touchent tous les domaines de l'économie, s'inscrivent dans une dynamique de transformation structurelle de l'économie burkinabè afin d'asseoir « une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social »<sup>2</sup>.

Conformément à cette vision globale exprimée dans le PNDES, le Gouvernement burkinabé a mis en œuvre plusieurs politiques sectorielles pour mieux accompagner le secteur privé et accroître la compétitivité de l'économie nationale.

Ainsi, les différentes réformes mises en œuvre ont permis d'enregistrer des résultats fort appréciables en termes de croissance économique sur la période 2016 à 2019, en dépit de la situation sécuritaire difficile et de la fronde sociale. Cette dynamique a été freinée en 2020 par la survenue de la maladie à coronavirus (COVID-19), obligeant le pays à prendre des mesures de restrictions sanitaires qui ont eu des répercussions sur l'activité économique.

Afin de faire face aux conséquences économiques et sociales des restrictions sanitaires, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures d'accompagnement. En vue de consolider ces actions et relancer l'activité économique, notamment les investissements, il est nécessaire de disposer d'un outil de suivi et d'aide à l'orientation ; d'où l'intérêt de la présente note de conjoncture.

L'objectif général de cette note est d'avoir une idée globale sur la situation des investissements au cours des cinq dernières années, afin d'orienter la prise de décisions en termes de politiques de développement pour les prochaines années.

De façon spécifique, cette note fait le point des différentes mesures prises en matière de promotion des investissements et présente les principales contraintes à l'investissement, aussi bien au niveau conioncturel que structurel avec un accent particulier sur les mesures prises pour contenir la crise liée à la pandémie de la COVID-19. Enfin, elle propose des perspectives de relance économique post COVID-19 à court, moyen et long termes.

La démarche méthodologique a consisté d'abord, en la mise en place d'un groupe de travail en vue de valider les termes de référence et d'élaborer un plan de travail. Ensuite, elle a consisté en une revue documentaire par la mobilisation de plusieurs textes de loi, d'études en relation avec l'investissement au Burkina Faso. Enfin, des sousgroupes de travaux ont été constitués pour la rédaction dudit rapport.

La présente note de conjoncture est organisée autour de quatre sections. La première fait le point des politiques de promotion de l'investissement. La deuxième analyse l'impact des politiques de promotion de l'investissement. Quant à la troisième, elle porte un regard sur les différentes contraintes à l'investissement au Burkina Faso. La dernière s'appesantit sur les perspectives de relance économique post COVID-19.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Selon les objectifs du PNDES.



# Agence Burkinabè des Investissements

#### Un partenaire au service de l'investisseur

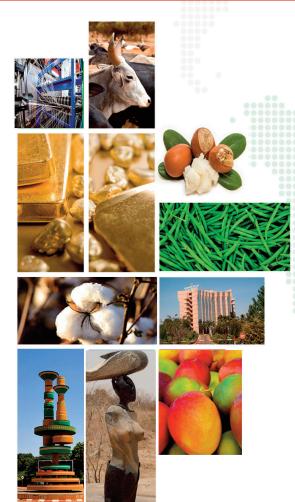
L'ABI offre un service professionnel à tous les investisseurs désirant investir au Burkina Faso.

Elle est la porte d'entrée des investisseurs et est chargée de

- ◆ Promouvoir le Burkina Faso comme destination privilégiée des investissements ;
- ◆ Attirer et orienter les projets d'investissement
- Accompagner les investisseurs dans les différentes
  - Développer les joint-venture & les PPP ;
  - Mobiliser des partenaires financiers et/ou techniques pour des projets de grande envergure ;
    - Assurer la veille sur le climat des affaires au Burkina Faso

## Investir au Burkina Faso

274 200 km2 d'opportunités d'investissement



## Nos missions

- Promouvoir
- Accueillir
- Informer
- Accompagner

### Contactez nous:

Tél.: +226 25 37 44 49

Site web: wwww.investburkina.com E-mail: info@investburkina.com

# 1 LA POLITIQUE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS

Conscient du rôle moteur du secteur privé dans la croissance économique et le développement socioéconomique, le Burkina Faso s'est engagé depuis 1991 dans le processus de libéralisation de son économie, avec pour objectif de créer les conditions favorables à l'investissement privé. nombreuses politiques et réformes de nature à rendre le pays plus attrayant pour les investisseurs ont été adoptées et ont permis une amélioration constante l'environnement des investissements.

Cette dynamique s'est accentuée ces dernières années avec l'adoption du PNDES qui prévoit en son axe 3 la dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et les emplois que sont le secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique, le secteur industriel et artisanal, le secteur du commerce et des industries de services.

Ainsi, dans le cadre de la promotion des investissements privés nationaux et étrangers, le Gouvernement a renforcé sa politique d'ouverture aux Investissements Directs Etrangers (IDE), révisé le dispositif législatif et réglementaire des affaires et simplifié de nombreuses procédures administratives. Ces différentes mesures ont été mises en œuvre à travers des politiques sectorielles.

#### 1.1. LES POLITIQUES SECTORIELLES DE PROMOTION **DES INVESTISSEMENTS**

Afin de dynamiser l'investissement privé, le Gouvernement a adopté et mis en œuvre plusieurs politiques sectorielles et stratégies conformément aux orientations du PNDES et de la loi n°034-2018/AN du 27 juillet 2018 portant pilotage et gestion du développement.

#### 1.1.1. La politique sectorielle « Transformations Industrielles et Artisanales » (TIA)

Elle a été adoptée en 2017 et a pour objectif de rendre le secteur industriel et artisanal compétitif, créateur de forte valeur ajoutée et d'emplois décents à l'horizon 2027.

La politique sectorielle TIA est un instrument de mise en conformité avec les nouvelles directives au plan international et sous régional et un outil d'amélioration de l'articulation et des synergies d'actions sectorielles en cohérence avec le référentiel national de développement.

De cette politique, découle la Stratégie Nationale d'Industrialisation (SNI) qui a pour objectif de promouvoir la création, le développement et la consolidation d'une masse critique d'industries compétitives, durables, créatrices de valeur ajoutée et d'emplois décents, principalement dans la transformation des matières premières locales.

Elle a été suivie par l'adoption d'un Plan d'Industrialisation Accélérée (PIA) dont l'objectif est de promouvoir l'émergence d'unités industrielles compétitives et à forte valeur ajoutée dans douze (12) filières porteuses, dont trois (3) pilotes, à savoir les filières bétail-viande, coton-textile, carrières et matériaux de construction. Elle a également été accompagnée par la validation au cours d'un atelier national en décembre 2017, du Programme national d'Aménagement des Zones Industrielles au Burkina Faso (PAZI-BF) dont l'objectif est de réaliser de nouvelles zones industrielles répondant aux normes internationales minimales, mettre à niveau celles existantes par la réalisation de travaux d'aménagements complémentaires.

De même, l'adoption du schéma directeur national de production, de transport et de distribution de l'énergie rurale 2017-2020 a permis d'identifier et de planifier les séquences d'investissements du parc de production des réseaux de transport et de distribution et d'évaluer le coût des investissements globaux permettant de faire face à la demande.



## 1.1.2. La politique sectorielle «Productions agro-sylvo-pastorales »

Cette politique, adoptée en 2018, vise à développer un secteur productif assurant la sécurité alimentaire, davantage orienté vers le marché et créateur d'emplois décents basés sur des modes de production et de consommation durables.

Elle est opérationnalisée à travers le Programme National du Secteur Rural (PNSR) qui constitue le cadre fédérateur des plans d'actions opérationnels des ministères en charge de l'agriculture, des ressources animales, des ressources halieutiques, de l'environnement et de l'eau et qui à terme, devrait assurer à l'ensemble des acteurs ruraux, l'accès équitable au foncier et la garantie de leurs investissements, ainsi que la gestion efficace des différends fonciers.

## 1.1.3. La politique sectorielle « commerce et services marchands »

Adoptée en 2018, cette politique a pour objectif global de promouvoir le commerce et l'expansion de services marchands à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents.

Pour l'atteinte de l'objectif de cette politique, deux axes majeurs ont été identifiés, à savoir (i) la dynamisation du sous-secteur du commerce des biens à travers la promotion du commerce intérieur et extérieur et la régulation du sous-secteur du commerce, (ii) l'amélioration de l'offre et de la qualité des services marchands à travers l'amélioration de la qualité des services de transport, le renforcement de la sécurité dans les services de transport, la promotion des services financiers et postaux et la promotion des services de communication et de télécommunication.

#### 1.1.4. La politique du secteur « gouvernance économique »

Adoptée en 2018, l'objectif global poursuivi par cette politique est de promouvoir une bonne gouvernance économique assurant le développement économique et social du Burkina Faso.

Pour l'atteinte de cet objectif, deux axes majeurs ont été identifiés, à savoir (i) le renforcement du pilotage de l'économie et de la gestion du développement à travers l'amélioration, la planification, la gestion et la dynamisation de l'économie et le renforcement de la coopération au développement et (ii) l'amélioration de la gestion des finances publiques et du financement du développement à travers l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique et l'optimisation de la gestion du patrimoine de l'Etat et le renforcement de la transparence et la redevabilité dans la gestion des finances publiques.

Dans le cadre de la promotion de l'investissement, cette politique met l'accent sur l'aménagement du territoire à travers la promotion des pôles de croissance et de compétitivité, ainsi que le développement local harmonieux, opérationnalisé à travers la stratégie nationale de promotion des pôles de croissance adoptée en 2019 et la politique nationale d'aménagement et de développement durable du territoire adoptée en 2018.

# 1.1.5. La politique sectorielle « infrastructure de transport, de communication et d'habitat»

Cette politique adoptée en 2018 a pour objectif global de développer les équipements et infrastructures de transport, de communication et d'habitat durables et résilients, en vue d'améliorer leur accessibilité à toutes les couches socioprofessionnelles.

Elle est mise en œuvre à travers (i) le renforcement de la gouvernance du secteur, (ii) le développement des équipements et des infrastructures durables et résilientes et (iii) la sauvegarde des équipements et des infrastructures de transport, de communication et d'habitat.

## 1.1.6. La politique sectorielle « Recherche et innovation »

L'objectif général de cette politique, adoptée en 2018, est de renforcer le système productif par la génération et l'utilisation intensive des résultats de la recherche et de l'innovation.

Les impacts attendus de la mise en œuvre de cette politique sont la transformation structurelle de l'économie et l'amélioration des conditions de vie des populations. L'atteinte de ces résultats sera appréciée à travers (i) l'augmentation du nombre de technologies générées au profit de la production (ii) l'amélioration du taux d'adoption des technologies et innovations générées par la recherche scientifique et technologique et (iii) l'augmentation du nombre de résultats de recherche et d'innovations valorisés.

## 1.1.7. Les autres politiques sectorielles

Outre les politiques ci-dessus citées, il existe huit (8) autres secteurs de planification regroupant plusieurs ministères. Chaque secteur dispose d'une politique sectorielle et de stratégies dont la mise en œuvre contribue à l'atteinte des objectifs du PNDES. Il s'agit des politiques sectorielles suivantes :

- gouvernance administrative et locale;
- éducation et formation ;
- santé;
- défense et sécurité;
- environnement, eau et assainissement;
- culture, sport et loisirs;
- travail, emploi et protection sociale;
- justice et droits humains.

## 1.1.8. Les différentes réformes du cadre juridique et règlementaire

La mise en œuvre des politiques et stratégies a nécessité des réformes du cadre juridique et réglementaire des investissements au Burkina Faso. Ainsi, le cadre juridique en matière d'investissement privé a été renforcé au cours de la période à travers l'adoption ou la révision de textes législatifs et réglementaires.

Il s'agit notamment des dispositions suivantes :

- la Loi n°036-2015 du 26 juin 2015 portant Code minier du Burkina Faso et de ses décrets d'application en 2016 et 2017;
- la Loi n°013/2016/AN 03 mai 2016 portant règlementation des Bureaux d'Information sur le Crédit (BIC), en vue d'améliorer l'accès des populations aux services financiers;
- la Loi n°014-2017 du 20 avril 2017 portant réglementation général du secteur de l'énergie au Burkina Faso en vue de la libéralisation de la production d'électricité;
- la Loi n° 015-2017/AN du 27 avril 2017 portant loi d'orientation de promotion des petites et moyennes entreprises au Burkina Faso;
- la Loi n°016-2017/AN du 27 avril 2017 portant organisation de la concurrence au Burkina Faso;
- la Loi n°017-2018/AN du 17 mai 2018 portant Code des investissements agro sylvo-pastoral, halieutique et faunique au Burkina Faso;
- la Loi n°038-2018/AN du 30 octobre 2018 portant Code des investissements du Burkina Faso;
- la Loi n°024-2018/AN du 28 mai 2018 portant loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire au Burkina Faso;
- le Décret n° 2017- 1165/-PRES/PM/MCIA/ MATD/MINEFID du 30 novembre 2017 portant adoption de la Charte des PME;
- le Décret n°2019-0358/-PRES/PM/MINEFID du



30 avril 2019 portant modification du décret n°2017-0049 du 01 février 2017 portant procédure de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public en vue de favoriser l'accès des PME à la commande publique.

# 1.2 LES MESURES DE FACILITATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES INVESTISSEMENTS

La mise en œuvre des politiques sectorielles a été couplée avec des mesures d'accompagnement et de facilitation tant sur le plan institutionnel que sur le plan fiscal.

L'objectif visé par ces incitations est d'accroître l'attractivité du pays et de permettre au secteur

privé d'impulser une croissance durable conformément à la vision du PNDES qui est de réaliser une croissance forte et inclusive, au moyen de modes de consommation et de production durables.

En plus des mesures structurelles visant à stimuler l'investissement privé y compris les IDE, l'Etat burkinabè a également pris des mesures d'accompagnement de façon ponctuelle en vue de contenir les effets liés à la pandémie de la COVID-19.

#### 1.2.1 Les mesures institutionnelles

Sur le plan institutionnel, les réformes ont permis de mettre en place des structures et des mécanismes de plus en plus spécialisés dans la promotion, la facilitation et l'accompagnement de l'investissement privé.

Tableau 1 : Principaux dispositifs institutionnels sur la période 2016-2019

N°	Rubrique	Année
1.	Opérationnalisation du Centre de Facilitation des Affaires de Bagré (CEFAB) qui permettra aux promoteurs désireux de s'installer dans la zone de Bagré d'obtenir sur place les licences d'affaires nécessaires à la création et au développement de leurs entreprises avec célérité et à coûts réduits.	2019
2.	Création d'un nouveau guichet du Centre de Formalités des Entreprises dédiés aux professionnels du droit.	2019
3.	Création de la Brigade Mobile de Contrôle économique et de la Répression des Fraudes (BMCRF)	2019
4.	Création du Cadre de Concertation et d'Orientation pour le Dialogue Etat/Secteur Privé (CODESP).	2018
5.	Création de l'Agence Burkinabè des Investissements (ABI).	2018
6.	Création d'un nouveau dispositif de suivi de l'amélioration du climat des affaires articulé autour d'un Comité de Pilotage, de 06 souscomités et d'un secrétariat technique qui vise à soutenir l'amélioration du classement du pays dans le rapport Doing Business.	2017
7.	Création de l'Agence Burkinabè de l'Electrification Rurale (ABER)	2017
8.	Opérationnalisation de l'Agence Nationale des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique (ANEREE) qui est un Etablissement Public de l'Etat (EPE) avec pour missions de susciter, animer, coordonner, faciliter et réaliser toutes opérations ayant pour objet le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.	2016
9.	Création d'un guichet spécial au Guichet Unique du Foncier (GUF) de Ouagadougou au profit des acteurs professionnels du foncier.	2016

Source: Auteurs



Par ailleurs, le Gouvernement a mis en place de nouveaux mécanismes de facilitation, de rationalisation et de dématérialisation des procédures administratives. Il s'agit notamment des mécanismes suivants :

Tableau 2 : Autres mécanismes de facilitations des affaires

N°	Rubrique	Année			
1.	Mise en place de la plateforme en ligne de création d'entreprise.	2020			
2.	Mise en place du Portail virtuel « Porte d'entrée au Burkina» pour réduire les délais de délivrance des actes administratifs du ministère en charge du commerce en mettant à profit les TIC.	2019			
3.	Mise en place de l'interconnexion du système douanier Burkinabè avec les systèmes douaniers de la Côte-d'Ivoire et du Togo, en vue de faciliter les opérations de dédouanement.				
4.	Mise en place de la plateforme de télédéclaration et de télépaiement « eSINTAX », en vue de faciliter les démarches dans l'accomplissement des obligations déclaratives et de paiement des impôts et taxes.				
5.	Mise en place du « Système de Liaison Virtuelle pour les opérations d'Importation et d'Exportation (SYLVIE), en vue de faciliter la collecte des documents de pré-dédouanement et de réduire le temps nécessaire à l'obtention desdits documents.	2016			
6.	Mise en place du Système Intégré des Guichets Uniques (SIGU) entre le CEFAC, le CEFORE et le GUF, en vue de faciliter et réduire les délais de traitement des dossiers relatifs au foncier, aux actes de construire et à la création d'entreprise.	2016			
7.	Mise en place de SYDONIA-World pour les procédures de dédouanement, en vue de rendre plus fluide les procédures douanières.	2016			

Source: Auteurs

Au-delà de ces réformes, l'Etat burkinabè à travers le Bureau de Restructuration et de Mise à Niveau (BRMN) a réalisé des interventions dans le cadre du Programme de Restructuration des Entreprises en Difficulté (PRED) ; ce qui a permis à ce jour de :

- pré-diagnostiquer 64 entreprises ;
- réaliser le diagnostic stratégique de 30 entreprises;
- accompagner 22 entreprises par des financements en crédit d'investissement et en fonds de roulement;
- renouveler le fonds de roulement de 6 entreprises;
- financer, sous forme de subventions, des plans de gouvernance de 2 entreprises.

#### 1.2.2. Les mesures fiscales

Le dispositif fiscal joue un rôle très important dans les politiques de promotion des investissements. En effet, la fiscalité a un impact direct sur le coût des projets d'investissement et sur les résultats opérationnels des entreprises. Dans un contexte d'ouverture des marchés marqué notamment par la mobilité des capitaux, le Gouvernement s'est doté d'un nouveau Code des investissements, d'un Code Agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique et d'un Code minier. Par ailleurs, le pays dispose d'un Code général des impôts qui accorde également des avantages.

## 1.2.2.1 Au titre du Code des investissements

Le Code des investissements est un dispositif de référence au Burkina Faso en matière de promotion de l'investissement depuis 1995. Après sa relecture en 2010, les investisseurs le trouvaient peu incitatif ce qui a conduit le Gouvernement à se doter d'un nouveau en 2018.

Le nouveau Code des investissements prévoit cinq (5) régimes privilégiés (A, B, C, D et E) avec des avantages fiscaux et douaniers aussi bien en phase d'investissement qu'en phase d'exploitation. Ces avantages s'étalent sur une durée allant de 5 à 7 ans selon le volume des investissements et le nombre d'emplois créés.

<u>Tableau 3:</u> Mesures incitatives concédées par le Code des investissements

REGIME	Phase d'investissement	Phase d'exploitation
A B C D	<ul> <li>□ Droits de douane :         ✓ Equipements importés : taux de catégorie 1 (soit 5%)</li> <li>□ Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)</li> <li>✓ Exonération de la TVA sur les équipements d'exploitation et le premier lot de pièces de rechange les accompagnant</li> <li>□ Impôts directs (exonérations)</li> <li>✓ Impôt sur les Sociétés (IS)</li> <li>✓ Contribution des patentes</li> <li>✓ Taxe foncière des sociétés</li> <li>✓ Taxe Patronale et d'Apprentissage (TPA)</li> <li>✓ Impôt sur les Revenus des Créances (IRC)</li> </ul>	<ul> <li>Impôts sur les Sociétés (IS):         <ul> <li>✓ Exonération totale au cours des premières années de deux (2) à quatre (4) ans;</li> <li>✓ Réduction de 50% de l'Impôt sur les Sociétés (IS) de la 3ème à la 5ème année (régime A), 4ème à la 6ème année (régime B), 5ème à la 7ème année (régime C et D).</li> <li>✓ Paiement intégral de l'impôt à partir de la 6ème, 7ème ou 8ème année selon le régime.</li> </ul> </li> <li>□ Patente         <ul> <li>✓ Exonération du droit proportionnel de 5 à 7 ans selon le régime;</li> <li>□ Taxe foncière des sociétés</li> <li>✓ Exonération totale à 5 à 7 ans</li> <li>□ Taxe patronale d'apprentissage (TPA)</li> <li>✓ Exonération totale de 5 à 7 ans.</li> </ul> </li> </ul>
E	□ Droits de douane :   √ Equipements importés : 0% □ Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)   √ Exonération pour les équipements et le premier lot de pièces de rechange les accompagnants.	<ul> <li>□ Droits et taxes de douane :         <ul> <li>✓ Droits et taxes de douane au taux cumulé de 7,3% sur tous les biens et services importés, pendant sept (7) ans</li> <li>✓ Exonération totale des droits et taxes de douanes sur les exportations des biens produits ou transformés dans le cadre du projet, à l'exception de la redevance informatique.</li> <li>□ Impôts et taxes sur les sociétés :</li></ul></li></ul>

Source: Loi n°038-2018/AN du 30 octobre 2018 portant Code des investissements du Burkina Faso

En outre, d'autres avantages spécifiques sont accordés par ledit Code en lien avec la situation géographique des investissements et les secteurs d'activités ainsi que les Pôles de croissance et les Zones Economiques Spéciales (ZES).

#### Tableau 4: Avantages spécifiques

#### **DISPOSITIONS SPECIFIQUES**

Pour les entreprises des secteurs de la transformation des matières premières issues du secteur agro-sylvopastoral, halieutique et faunique, les entreprises des secteurs des énergies renouvelables, de la protection de l'environnement et de l'artisanat, les critères de seuil d'investissement et de création d'emplois sont réduits au quart.

reduits au quait.						
CONDITIONS	AVANTAGES					
	AVANTAGES LIES A LA DECENTRALISATION					
Les entreprises réalisant des	<ul> <li>Prorogation de deux (2) ans des avantages liés à l'exploitation afférents à leur régime d'agrément</li> </ul>					
investissements dans une localité située à	<ul> <li>Pour l'IS, la prorogation des deux (2) ans s'applique à la 1ère tranche de l'exonération</li> </ul>					
cinquante (50) kilomètres au moins de Ouagadougou	<ul> <li>Pour les droits de mutation à titre onéreux : Exonération totale sur cinq (5) exercices concernant toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement</li> </ul>					
	AVANTAGES LIES A CERTAINS SECTEURS D'ACTIVITES					
Les entreprises dans les secteurs de la	<ul> <li>Prorogation de deux (2) ans des avantages liés à l'exploitation afférents à leur régime.</li> </ul>					
protection de l'environnement, de	<ul> <li>Pour l'IS: la prorogation des deux (2) ans s'applique à la 1ère tranche de l'exonération.</li> </ul>					
la production d'énergies renouvelables et de l'artisanat	<ul> <li>Pour les droits de mutation à titre onéreux : Exonération totale sur cinq (5) exercices concernant pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement.</li> </ul>					
REGIME FISCAL ET DOUANIER SPECIFIQUE APPLICABLE AUX POLES DE CROISSANCE ET DES ZONES						

#### Exonération de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), Exonération des droits de douane Exonération des impôts directs ci-après : Phase Impôt sur les Sociétés (IS); d'investissement Contribution des Patentes (CP); Taxe Foncière des Sociétés; Taxe Patronale et d'Apprentissage (TPA); • Acquittement des droits et taxes de douane au taux cumulé de 7,3% sur tous les biens et services importés, pendant une période de dix (10) ans ; • Exportation des biens et services produits ou transformés dans le cadre du projet en exonération totale des droits et taxes de douane, à l'exception de la redevance informatique; • Exonération totale de l'Impôt sur les Sociétés (IS) pendant les sept (7) premières années et application d'un taux de 15% au bénéfice imposable à

**ECONOMIQUES SPECIALES** 

#### Phase d'exploitation

- des acomptes provisionnels ;

partir de la 8<sup>ème</sup> année jusqu'à la 15<sup>ème</sup> année. Exonération pendant les sept (7) premières années :

- de la contribution des patentes ;
- de la Taxe Foncière des Sociétés (TFS);
- de la Taxe Patronale et d'Apprentissage (TPA);
- de l'Impôt sur les Revenus des Valeurs Mobilières (IRVM).
- Les ventes de biens et de services réalisées par la structure de gestion sont exonérées de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).
- Les achats de biens et de services destinés exclusivement au fonctionnement de la structure de gestion sont exonérés de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) (à l'exclusion de celle grevant les biens et services exclus du droit à déduction conformément à la législation fiscale.

Source: Loi n°038-2018/AN du 30 octobre 2018 portant Code des investissements du Burkina Faso

#### 1.2.2.2 Au titre du Code des investissements agro sylvo-pastoral, halieutique et faunique

Le Burkina Faso regorge d'énormes potentialités agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique qui demeurent sous-exploitées.

Afin de mieux valoriser ce potentiel en attirant plus d'investisseurs, le Gouvernement burkinabè a adopté la Loi n°017-2018/AN du 18 mai 2018 portant Code des investissements agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique. Les activités éligibles sont l'agriculture, l'eau et l'assainissement, les aménagements hydro-agricoles, les ressources halieutiques, les ressources animales, les ressources fauniques, la conservation et la valorisation des ressources naturelles et l'amélioration du cadre de vie.

L'adoption de ce Code et de son décret<sup>3</sup> d'application devraient permettre d'accroître la production dans ces domaines et assurer la sécurité alimentaire.

Tableau 5: Avantages en phase d'exploitation

Impôts & Taxes	Entreprises agréées	Entreprises non agréées		
Contribution des micros entreprises	Exonération pendant 7 pour le régime A. Cet impôt ne s'applique pas aux autres régimes.	Paiement intégral		
Impôt sur les bénéfices	Exonération pendant 5 ans pour le régime B, 6 ans pour le régime C et pendant 7 ans pour les régimes A, D et E.	27,5% du résultat avant impôt		
Contribution de la patente	Exonération pendant 5 ans pour le régime B, 6 ans pour le régime C et pendant 7 ans pour les régimes A, D et E.	t d'affaires inférieur ou égal à 200 00		
Taxe sur la valeur ajoutée	Exonération pendant 7 ans pour le régime A.	Taux unique de 18%		
Taxe Patronale D'apprentissage	Exonération pendant 5 ans pour le régime B, 6 ans pour le régime C et pendant 7 ans pour les régimes A, D et E	Taux unique de 3%		
Contribution foncière sur les propriétés bâties et non bâties	Exonération pendant 5 ans pour le régime B, 6 ans pour le régime C et pendant 7 ans pour les régimes A, D et E	Paiement intégral		
Droits de mutations pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement	Exonération pendant 5 ans pour le régime B, 6 ans pour le régime C et pendant 7 ans pour les régimes A, D et E			
Impôt sur les Revenus des Valeurs Mobilières	Exonération pendant 7 ans pour les régimes D et E.	Paiement intégral		

Loi N°017-2018/AN du 17 mai 2018 portant Code des investissements Agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique.

 $<sup>^3</sup>$  Décret n°2019-1377/PRES/PM/MAAH/MRAH/MEEVCC/MCIA/MINEFID du 31 décembre 2019, fixant les conditions d'application de la Loi n°017-2018/AN du 17 mai 2018 portant Code des investissements agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique au Burkina Faso





TICAD7 : L'Agence Burkinabè des Investissements (ABI) et l'Organisation Japonaise du Commerce Extérieur (JETRO) signent une convention pour la promotion des opportunités économiques des deux pays.

		Entreprise	Entreprises	
Impôts/ Taxes	Catégories	Projets nouveaux	Projets d'extension	non agréées
	Equipements catégorie 1	7,3%	7,3%	26,61%
Droits de Douane	Equipements catégorie 2	7,3%	7,3%	32,51%
	Equipements catégorie 3	7,3%	7,3%	44,31%
TVA	Toutes les catégories	Exonérée	Exonérée	18%

Source: Loi N°017-2018/AN du 17 mai 2018 portant Code des investissements Agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique.

Les avantages en phase d'investissement sont les mêmes que ceux du Code des Investissements à l'exception de la TVA qui est exonérée pour les projets d'extension. De même, les seuils d'investissement minima pour bénéficier des avantages fiscaux sont revus à la baisse comparativement au Code des Investissements.

#### 12.2.3. Au titre du Code minier

Le Burkina Faso est devenu en l'espace de quelques années un pays minier. En effet, les produits miniers sont devenus la première source de recettes d'exportation.

Les titulaires des titres miniers en phase d'exploration (recherche), de préparation (construction) et d'exploitation bénéficient d'avantages bien définis.

En outre, les avantages douaniers prévus en phase d'exploration, de préparation et d'exploitation s'étendent aux sous-traitants de la société d'ex-

ploitation travaillant exclusivement dans le cadre de l'exploitation des substances minérales et qui disposent de contrats régulièrement enregistrés auprès de l'administration fiscale.

## 12.2.4. Au titre du Code Général des Impôts

Outre les conventions fiscales avec des pays tiers et les mesures d'incitation prévues dans les Codes susmentionnés, le Code Général des Impôts prévoit quelques mesures spéciales en faveur des PME/PMI, notamment l'exonération de la contribution des patentes pendant deux exercices à compter de la date de démarrage effectif de leurs activités, dûment constatée par l'administration fiscale, la réduction de 30% de l'IS, de 50% du minimum forfaitaire de perception et de 20% de la TPA, pour les entreprises qui ont adhéré aux Centres de Gestion Agréés (CGA).





# 2

# LES IMPACTS DES POLITIQUES DE PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT

Les différentes politiques et mesures prises par le Gouvernement au cours de la période considérée ont eu des impacts sur le développement du Burkina Faso au plan économique et social. Cette partie est consacrée à l'impact de ces mesures à travers l'analyse de la dynamique des investissements, l'évolution des IDE au Burkina Faso, le Code des investissements, le Code minier et le nombre d'emplois créés.

#### 2.1 AU NIVEAU ECONOMIQUE

Le PIB réel a connu une croissance soutenue de 2016 à 2019. En dépit de la crise sécuritaire, le taux de croissance est passé de 5,9% en 2016 à 6,3% en 2017 (INSD, 2019). En 2018, l'économie nationale s'est montrée plus résiliente avec un taux de croissance de 6,8%.

<u>Tableau 7</u>: Evolution du PIB réel du Burkina Faso et du taux de croissance du PIB réel de l'UEMOA

Rubriques	2016	2017	2018	2019*
PIB réel Burkina (en milliards de F CFA)	7605,1	8191,3	8920,4	9455,6
Taux de croissance PIB réel Burkina (%)	5,9	6,3	6,8	6
Taux de croissance PIB réel UEMOA (%)	6,5	6,6	6,6	6,6

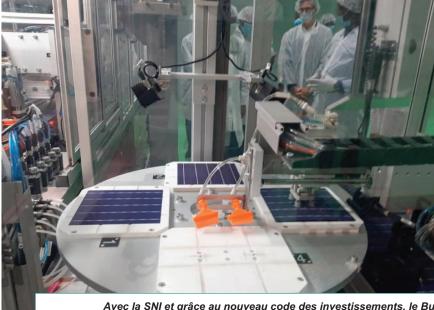
Source: INSD / 2019 et rapport annuel 2018 (BCEAO, 2019). (\*) Prévision

Le PIB réel est passé de 7 605,1 milliards de F CFA en 2016 à 8 920,4 milliards de F CFA en 2018. La Direction Générale de l'Economie et de la Planification (DGEP), à travers son Instrument Automatisé de Prévision (IAP) prévoyait un taux de croissance de 6,0% en 2019. Sur cette base, le PIB réel s'établirait à 9 455,6 milliards de F CFA.

Figure 1 : Evolution du PIB réel du Burkina Faso de 2016 à 2019 (en milliards de F CFA)



Source: Données consolidés de la comptabilité nationale/ INSD 2019. (\*) Prévision IAP





Avec la SNI et grâce au nouveau code des investissements, le Burkina connaît un essor de son secteur industriel ces derniers mois avec le développement de nouvelles unités industrielles à l'image de Faso Energy, industrie de fabrication de panneaux solaires photovoltaïques, sise à la zone industrielle de Kossodo à Ouagadougou...





COTEXA, une unité moderne de transformation de fil de FILSAH en fil retordu à Tanghin Dassouri.



mation d'anacarde SOTRADA à Bobo-Dioulasso.



#### 2.1.1 Situation des investissements

L'utilisation du terme Investissement dans le cadre de la présente analyse fait allusion aux dépenses de Formation Brute de Capital Fixe (FBCF).

Tableau 8 : Ventilation des investissements par année et par type

Investissement en milliards de FCFA	2016	2017*	2018*	2019**
Privé	878,2	858,8	943,5	1296,6
Public	698,1	756,6	761,3	567,4
Total	1576,4	1615,5	1704,8	1863,8

Source: Annuaire statistique 2018, BCEAO (2019). (\*) Estimation (\*\*) Projection

Le graphique ci-dessous donne une répartition de l'investissement total en investissement privé et public.

Figure 2 : Evolution de l'investissementde 2016 à 2019 (en milliards de FCFA) Investissement total ■ Investissement privé □ Investissement public 1863,8 2000 1704,8 1615.5 1576,4 1500 1296,6 943.5 858,8 756,6 878,2 1000 761,3 698,1 567,4 500 0 2019\*\* 2017\* 2018\* 2016

Source: Annuaire statistique 2018, BCEAO (2019). (\*) Estimation (\*\*) Projection

L'investissement total au Burkina Faso est en hausse depuis 2016 dominé par l'investissement privé. D'une valeur totale de 1576,4 milliards de F CFA en 2016, il est passé à 1 863,8 milliards de F CFA en 2019.

Cette hausse de l'investissement total est soutenue par l'investissement privé estimé à 1296,6 milliards de F CFA en 2019, soit 69,6% de l'investissement global. Sur la période 2016 à 2019, l'investissement total cumulé s'est élevé à 6 760,5 milliards de F CFA.

Le niveau élevé de l'investissement privé est le résultat du dynamisme du secteur privé et des incitations à l'investissement.

Les mesures d'incitation notamment l'adoption du nouveau Code des investissements, la mise en place d'un nouveau guichet du Centre de Formalités des Entreprises dédié aux professionnels du droit, la baisse du capital minimum pour la création d'une SARL, ont également eu des effets sur la création d'entreprises.

Le tableau ci-dessous donne l'évolution de la création d'entreprises par année.

Tableau 9: Création d'entreprises par année

Villes	2016	2017	2018	2019	TOTAL
Ouagadougou	7 466	8 133	8 332	8 837	32 768
Bobo-Dioulasso	1 787	1 635	1 640	1 508	6 570
Autres villes	2 408	2 841	2 503	2 792	10 544
TOTAL	11 661	12 609	12 475	13 137	49 882

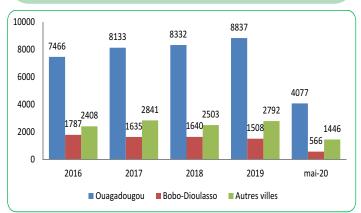
Source: CEFORE/MEBF

La création d'entreprises au Burkina Faso a connu une hausse continue sur la période sous revue, passant ainsi de 11 661 en 2016 à 13 137 en 2019. Cette croissance s'explique, entre autres, par le dynamisme du secteur privé et les mesures prises par le Gouvernement en matière de facilitation de création d'entreprises.

L'avènement de la crise de la COVID-19 n'a pas ralenti l'élan de création d'entreprises de janvier à mai 2020. En effet, 6 089 entreprises ont été créées sur la période contre 4 362 sur la même période en 2019.

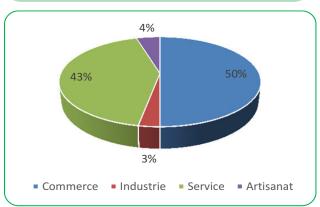
Les figures ci-dessous donnent l'évolution du nombre d'entreprises créées dans les principales villes du Burkina Faso ainsi que la répartition par secteur d'activités.

<u>Figure 3:</u> Evolution du nombre d'entreprises créées de 2016 à 2020



Source: Rapports d'activités CEFORE/MEBF, 2016 à mai 2020

<u>Figure 4:</u> Répartition de la création d'entreprises par secteur d'activités



Source: Rapports d'activités annuels CEFORE/MEBF, 2016 à mai 2020

En termes de création d'entreprises, le secteur du commerce domine avec 50% des parts suivi des services avec 43%, l'artisanat 4% et enfin l'industrie 3%.

Tableau 10: Création d'entreprises par secteur d'activités

Secteur d'activité	2016	2017	2018	2019	TOTAL
Commerce	6 119	6 285	6 185	6 362	24 951
Industrie	245	275	662	279	1 461
Service	4 977	5 596	5 257	5 427	21 257
Artisanat	320	453	371	1 069	2 213
TOTAL	11 661	12 609	12 475	13 137	49 882

Source: Rapports d'activités CEFORE/MEBF, 2016 à mai 2020

#### 2.1.2 Situation des Investissements Directs Etrangers au Burkina

L'analyse des données de la DGEP montre que les flux nets d'IDE ont connu une chute entre 2016 et 2017. En effet, les flux nets d'IDE sont passés de 201,6 milliards de F CFA en 2016 à -4,5 milliards F CFA en 2017 avant de rebondir à 111,5 milliards en 2018. En 2019, ils ont été estimés à 112,1 milliards de F CFA.

Les projections de la DGEP faites avant la crise de la COVID-19 établissaient des flux nets d'IDE à 108,4 milliards de F CFA en 2020.

Concernant la baisse des IDE en 2017, les analyses de la BCEAO montrent que « le solde des opérations sur les IDE est expliqué principalement par les opérations sous forme d'instruments de dette qui se sont traduites par une sortie nette de capitaux de 53,438 milliards de F CFA, les opérations sur les titres de participation s'étant, quant à

elles, soldées par des entrées nettes de capitaux de 48,969 milliards de F CFA. La contraction des opérations d'IDE sous forme d'instruments de dette est imprimée par les remboursements des dettes par les entreprises résidentes, notamment les sociétés minières vis-à-vis de leurs maisonmères tandis qu'en 2016, il avait été enregistré plus de nouveaux prêts que de remboursements.

Les entrées de capitaux sous forme de titres de participation et parts de fonds de placement l'ont été du fait des réinvestissements de bénéfices (44,956 milliards de F CFA) et des titres de participation (4,013 milliards de F CFA).

Ces sorties nettes de capitaux au titre des instruments de dette (53,438 milliards de F CFA) s'expliquent notamment par l'amortissement de la dette des sociétés résidentes contractée auprès de structures apparentées non-résidentes. Les opérations de ce type ont principalement concerné les secteurs d'activités extractives, de

Tableau 11 : Evolution des flux d'IDE au Burkina Faso de 2016 à 2020

Année	2016	2017	2018	2019*	2020**
IDE entrants (en milliards de F CFA)	231,5	1,5	149,1	150,5	147,5
IDE sortants (en milliards de F CFA)	29,9	6,0	37,6	38,4	39,1
Entrées nettes IDE(en milliards de F CFA)	201,6	-4,5	111,5	112,1	108,4

Figure 5: Flux des investissements directs étrangers de 2016 à 2020 (en milliards de F CFA)

Source: DGEP/DPAM. (\*) Estimation, (\*\*) Prévision

250,0 231.5 200,0 201,6 149.1 150.5 147.5 150,0 108,4 100,0 112,1 111,5 50,0 29,9 39,1 37,6 38,4 0,0 2016 2017 2018 2019\* 2020\*\* -4,5 -50,0 Entrées nettes IDE

Source: DGEP/DPAM. (\*) Estimation, (\*\*) Prévision

IDE entrants

IDE sortants



- Information économique formation prospective et intelligence économique;
- Appui-conseil aux entreprises;
- Promotion commerciale et mise en relation d'affaires;
- Règlement de litiges commerciaux;
- Développement et gestion d'infrastructures économiques.



LA CCI-BF, L'EXCELLENCE AU SERVICE D'UN SECTEUR PRIVÉ PROSPÈRE!

AVENUE DE LYON, 01 BP 502 OUAGADOUGOU 01 TÉL.: +226 25 30 61 14 / 25 30 61 15 - FAX: 25 30 61 16 l'industrie manufacturière et des finances en relation avec les pays d'Amérique du Nord et de la Zone euro.

Les investissements directs burkinabè à l'étranger se sont réduits de 23,969 milliards de F CFA au cours de 2017, sous l'effet du repli des titres de participation (-14,548 milliards de F CFA), des instruments de dette (-8,708 milliards de F CFA) et des bénéfices réinvestis (-713 millions de F CFA), essentiellement dans les pays de l'UEMOA. »<sup>4</sup>

## 2.1.3. Impact du Code des investissements

L'impact du Code des investissements est analysé en termes de nombre d'entreprises agréées, du volume des investissements (prévisionnels et réalisés), de nombre d'emplois, de valeur ajoutée et de manque à gagner pour l'Etat. Les différentes mesures entreprises, notamment les exonérations fiscales, la création de nouvelles structures d'appui au secteur privé (ABI, CEFAC et CEFORE dans les régions, etc.) ont contribué à encourager l'investissement privé qui s'est traduit par l'accroissement du nombre de demande d'agréments qui est passé de 38 en 2016 à 106 en 2019. L'adoption du nouveau Code des investissements plus incitatif a donné des résultats probants parce que le nombre d'entreprises agréées est passé de 61 en 2018 à 106 en 2019.

Le changement de la réglementation à travers l'adoption d'un nouveau Code des investissements intervenue en 2018 pourrait expliquer la baisse constatée au cours de cette année. En effet, ce nouveau Code étant jugé plus avantageux, a sans doute impacté la décision d'investissement des promoteurs qui ont souhaité attendre son opérationnalisation avant la soumission de leurs dossiers de demande d'agrément.

Tableau 12 : Situation agrégée des entreprises agréées au Code des investissements

Années	Nombre	Données prévisionnelles				
Aillees	d'entreprises agréées	Investissements F CFA	Nombre d'emplois	Valeurs ajoutées F CFA	Manques à gagner de l'Etat F CFA	
2016	38	370 422 660 000	2 002	800 609 324 000	173 513 046 000	
2017	78	183 469 805 021	4 781	395 833 770 494	40 754 940 182	
2018	61	711 221 589 031	4 064	1 672 903 565 096	250 703 944 057	
2019	106	435 327 298 720	7090	1 089 693 140 537	228 278 263 016	
Total	283	1 700 441 352 772	17 937	3 959 039 800 127	693 250 193 255	

Source: Statistiques DGU-CI, Juin 2020

Figure 6 : Evolution du nombre d'entreprises agréées

120
100
80
60
40
20
0
2016
2017
2018
2019

Source: Statistiques DGU-CI, Juin 2020

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> https://www.bceao.int/sites/default/files/2019-02/Balance des paiements et position extérieur globale - Burkina 2017.pdf

Tableau 13 : Situation agrégée des constatations de démarrage d'activités

Années	Nombre de constats	Investissements réalisés (F CFA)	Nombre d'emplois créés
2016	09	56 200 000 000	420
2017	11	10 601 315 000	271
2018	08	49 062 066 185	494
2019	17	80 353 417 881	574
Total	45	196 216 799 066	1 759

Source: Statistiques DGU-CI, Juin 2020

Les entreprises agréées au Code des investissements bénéficient de deux (2) types d'avantages : les avantages liés à l'investissement et ceux liés à l'exploitation. Pour bénéficier des avantages liés à l'exploitation, elles doivent faire l'objet d'une constatation de démarrage d'activité à leur initiative.

Le nombre d'entreprises ayant fait l'objet de constatation de démarrage d'activités est passé de 9 en 2016 à 17 en 2019.

Conformément à l'article 16 du décret n°2019-0299/PRES/PM/ MCIA/MINEFID du 12 avril 2019 fixant les conditions d'application de la loi n°038-2018/AN du 30 octobre 2018 portant Code des investissements, la constatation de démarrage des entreprises agréées au Code des investissements n'est pas une obligation. Cette situation se traduit par le nombre très faible de constatation de démarrage enregistrée sur la période.

Les unités industrielles constituent une part importante des entreprises agréées au Code de l'investissement au Burkina Faso. La proportion des entreprises industrielles agréées au Code des investissements par rapport au nombre total d'autorisations d'implantation est de 22,54% sur la période. Cette proportion a été quasiment croissante de 2016 à 2019, mais a connu une baisse en 2018.

#### 2.1.4. Impact du Code minier

La contribution des industries extractives dans le PIB est passée de 8,3% en 2016 à 11,4% en 2017 puis à 10,6% en 2018. Au 31 décembre 2019, cette part s'élève à 13,13% selon les données provisoires<sup>5</sup>.

Outre cette contribution, le secteur minier participe au développement des collectivités territoriales à travers l'abondement du Fonds Minier de Développement Local (FMDL) et les actions liées à leur Responsabilité Sociétale. En 2018, ce Fonds a été financé par l'Etat et les sociétés minières à hauteur de 10,6 milliards de F CFA. A ce titre, plus de 11 milliards de F CFA ont été repartis aux collectivités territoriales en 2018. En 2019, environ 15,146 milliards de F CFA ont été collectés pour alimenter le Fonds.

<u>Tableau 14 : Situation des demandes d'agrément des unités industrielles</u>

Eléments	2016	2017	2018	2019
Nombre total d'agréments des unités industrielles	24	45	30	79
Nombre d'autorisations d'implantation	209	217	172	195
Taux de demandes d'agrément des unités industrielles	11,48%	20,74%	17,44%	40,51%
Taux moyen de demandes d'agrément	22,54%			

Source: Statistiques DGU-CI, Juin 2020

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Contribution du MMC au rapport annuel de performance 2019 du Cadre Sectoriel de Dialogue

<sup>«</sup> Transformations Industrielles et Artisanales » (CSD-TIA)

#### 2.1.4.1 La situation des mines et des carrières industrielles

A la date du 31 décembre 2019, quinze (15) mines d'or et une mine de zinc étaient en production. Les carrières industrielles en exploitation effective étaient au nombre de vingt-cinq (25) à la même date.

Tableau 15 : Récapitulatif du nombre de mines industrielles

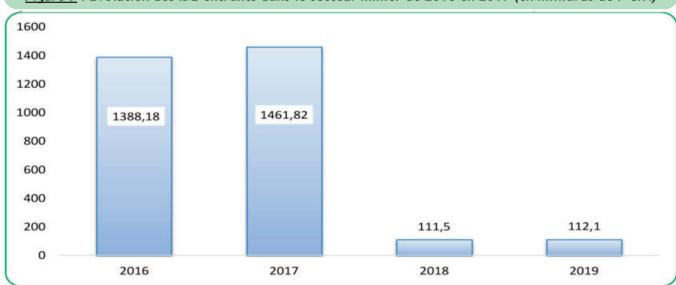
Nombre de mines industrielles	2016	2017	2018	2019
Or	09	11	12	15
Zinc	01	01	01	01
Total	10	12	13	16

Source : Rapport de performance de l'année 2019 du PNDES

#### 2.1.4.2. La valeur des IDE réalisées dans les industries extractives

Les IDE entrants dans le secteur minier sont passés de 1 388, 175 milliards de F CFA en 2016 à 1 461,819 milliards de F CFA en 2017, à 111,5 milliards de F CFA en 2018 et 112,1 milliards de F CFA en 2019.

Figure 7: Evolution des IDE entrants dans le secteur minier de 2016 en 2019 (en milliards de F CFA)



Source : Données provisoires du Ministère en charge des mines

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Selon des données provisoires du Ministère en charge des mines)

#### 2.2. AU NIVEAU SOCIAL

Les efforts du Gouvernement en matière de promotion des investissements ont entrainé une hausse du nombre d'emplois créés contribuant ainsi aux efforts de réduction du chômage. En effet, pour bénéficier des avantages liés à l'exploitation, l'entreprise agréée doit faire l'objet de constatation de démarrage d'activités avec un nombre d'emplois permanents créés et déclarés à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS). En plus des emplois directs, il y'a des emplois indirects qui sont créés.

<u>Tableau 16:</u> Nombre d'emplois déclarés par année à la CNSS

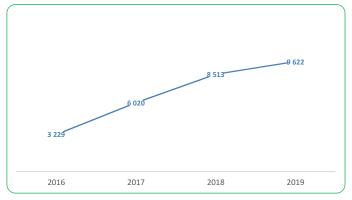
Eléments	2016	2017	2018	2019
Nombre d'emplois	3 229	6 020	8 513	9 622

<u>Source</u>: CNSS sur la base des créations d'entreprises au niveau du CEFORE/MEBF

## 2.2.1. Nombre d'emplois créés au Burkina Faso

Le nombre d'emplois créés au Burkina Faso a connu une croissance continue sur la période sous revue, passant ainsi de 3 229 en 2016 à 9 622 en 2019.

<u>Figure 8:</u> Evolution du nombre d'emplois créés de 2016 à 2019



<u>Source</u>: CNSS sur la base des créations d'entreprises au niveau du CEFORE/MEBF

## 2.2.2. Les emplois créés au niveau du Code des investissements

Le tableau ci-dessous est relatif aux emplois créés par année par les entreprises agréées au Code des Investissements et ayant fait l'objet de constat de démarrage.

<u>Tableau 17 :</u> Situation agrégée des emplois créés par les entreprises ayant fait l'objet de constations de démarrage

Années	Nombre de constats	Nombre d'emplois créés
2016	9	420
2017	11	271
2018	8	494
2019	17	574
Total	45	1 759

**Source**: Statistiques DGU-CI, Juin 2020

Le nombre d'emplois effectivement créés par les entreprises ayant fait l'objet de constatation de démarrage et déclarés à la CNSS est passé de 420 en 2016 à 574 en 2019.

## 2.2.3. Le nombre d'emplois directs créés par les industries extractives

Au 31 décembre 2018, on estimait à 900 le nombre d'emplois dans les carrières industrielles et 8 000 dans les carrières artisanales.

En 2019, on estimait à 11 745 le nombre d'emplois directs créés dans l'industrie minière et près de 2 651 emplois dans l'exploitation artisanale et des substances de carrières.

## 3

## LES PRINCIPALES CONTRAINTES A L'INVESTISSEMENT

Le secteur privé burkinabè, malgré son dynamisme, fait face à des contraintes qui limitent sa capacité à jouer son rôle de moteur de croissance économique. Ces contraintes sont aussi bien conjoncturelles que structurelles et freinent l'attractivité du pays vis-à-vis des investisseurs étrangers.

#### 3.1.CONTRAINTES CONJONCTURELLES

La promotion de l'investissement rencontre des difficultés en dépit des efforts du Gouvernement. Parmi les contraintes, on peut citer la situation sécuritaire et la COVID-19.

#### 3.1.1. La situation sécuritaire

Le Burkina Faso à l'instar des autres pays de la sous-région est confronté à un défi sécuritaire. Malgré cette situation, le niveau des investissements s'est amélioré dans la quasi-totalité des secteurs d'activités.

## 3.1.2. La maladie à coronavirus (COVID-19)

L'économie burkinabè, déjà éprouvée par la crise sécuritaire et à la fronde sociale, a vu son appareil productif fortement ébranlé par la survenue de la pandémie à COVID-19.

Les mesures prises par les autorités sanitaires tant au plan national qu'à l'international pour enrayer la propagation de la COVID-2019 ont fortement freiné les activités économiques et généré de nouvelles contraintes à l'investissement notamment la ruptures de certaines chaines d'approvisionnement, la limitation voire l'interdiction de voyage, l'accroissement des dépenses liées à la prise de mesures de protection pour les travailleurs et les usagers, la baisse de la demande de biens et services dans plusieurs secteurs du fait de la perte de revenus de certaines ménages, etc.

La quasi-totalité des secteurs d'activités a été touchée par la pandémie du COVID-19 et pourrait amener les potentiels investisseurs à privilégier le report des projets d'investissement voire leur annulation du fait de l'incertitude élevée entourant la reprise de l'activité économique.

#### 3.1.2.1. Au niveau des services

Les services les plus impactés par la COVID-19 sont l'hôtellerie et le transport.

#### • Les services d'hôtellerie

La mise en œuvre des mesures de lutte contre la maladie à coronavirus dans l'hôtellerie a eu, entre autres, pour conséquences économiques :

- l'arrêt des arrivées de touristes de l'extérieur ;
- l'annulation des réservations à partir de l'extérieur;
- l'annulation des commandes et réservations pour diverses manifestations et cérémonies locales (mariages, baptêmes, anniversaires, etc.);
- l'annulation des activités ludiques et artistiques organisées dans les hôtels, restaurants, boites de nuit, etc. ;
- l'arrêt temporaire des activités des établissements touristiques d'hébergement et de restauration.

Ces effets induits par la crise de la COVID-19 sur le plan économique ont eu de profondes répercussions sur les chiffres d'affaires des entreprises hôtelières. Cette perte sur le chiffre d'affaires lié à l'exploitation est estimée en moyenne à 2 087 480 000 F CFA par mois<sup>7</sup>.

Sur le plan social, l'apparition de la pandémie a entrainé un ralentissement de l'activité économique dans la quasi-totalité des entreprises du sous-secteur avec des risques de suspension de contrats de travail des salariés. Ce sont au total 4 202 travailleurs officiellement déclarés à la CNSS qui sont menacés de perte d'emplois.

L'impact social possible de cette crise sur les 4 202 travailleurs déclarés à la CNSS dans l'hôtellerie pourrait entrainer des pertes de revenu par mois estimées, à 527 296 361 F CFA représentant la masse salariale et à 113 368 729 F CFA pour les cotisations sociales.

#### • Les services de transport

En plus du défi sécuritaire qui impactait négativement le transport interurbain dans certaines localités du pays, les mesures de lutte contre la

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Estimation des pertes dues à la Covid 19 dans l'hôtellerie et la restauration par l'Association Patronales des Hôteliers et Restaurateurs du Burkina (APHRB)

propagation du coronavirus ont directement impacté les transports urbain, interurbain et aérien de voyageurs dont les conséquences sont notamment :

- une perte mensuelle de chiffre d'affaires estimée à des milliards de F CFA;
- un manque à gagner en termes de contribution à l'économie nationale qui se chiffre à coût de milliards de F CFA;
- un risque d'incapacité des entreprises du secteur à faire face aux échéances bancaires ;
- des difficultés pour les entreprises à faire face à leurs charges de fonctionnement.

Une telle situation expose les salariés à des licenciements ou à des réductions de leur salaire en fonction de la résilience de chaque entreprise touchée. A titre d'exemple, la compagnie nationale aérienne Air Burkina a été contrainte de mettre son personnel en chômage technique.

<u>Tableau 18 :</u> Décision d'investissement par type d'activité dans le secteur du commerce

Activités	Taux Maintien	Taux Report	Taux Annulation
Importations	40%	53%	<b>7</b> %
Exportations de matières premières	39%	61%	0%
Commerce de demi-gros	13%	79%	8%
Commerce de détail	20%	63%	17%
Informel	10%	80%	10%

Rapport sur l'impact de la pandémie de la COVID-19 sur le secteur privé de l'UEMOA, CCR-UEMOA, Mai 2020

#### 3.1.2.2. Au niveau du commerce

Ce secteur a été fortement impacté dans ce contexte marqué par de fortes restrictions sur les mouvements de personnes. Les maillons les plus touchés concernent la vente des produits frais et du cru, le commerce de détail, le commerce de demi-gros, les exportations et les importations. En effet, la COVID-19 a contraint une large frange d'acteurs du secteur informel au chômage aggravant du même coup leur situation et plongeant une partie d'entre eux dans l'insécurité alimentaire et la précarité, source de potentielles crises sociales.

Les mesures restrictives telles que le couvre-feu, la quarantaine, les mesures de distanciation sociale, le télétravail, les rotations d'effectifs sur les lieux de travail ont contribué à réduire la production et les échanges commerciaux.

Aussi, s'agissant de l'investissement à proprement dit, la conjoncture économique nationale difficile ne permet pas d'envisager le maintien des investissements prévus par les entreprises de commerce en 2020.

Le rapport sur l'impact de la pandémie de la COVID-19 sur le secteur privé de l'UEMOA fait ressortir que les décisions de report d'investissement en 2021, sont respectivement de 80%, 79%, 63%, 61% et 53% pour les entreprises du secteur informel, du commerce de demi-gros, du commerce de détail, des exportateurs et des importateurs. Il faut toutefois noter que 40% des importateurs et 39% des exportateurs envisagent maintenir leur niveau d'investissement de 2020 en raison de leurs engagements financiers en cours.

#### 3.1.2.3. Au niveau de l'industrie

A court terme, on a observé une baisse de la production de la quasi-totalité des unités industrielles du fait de l'application des mesures barrières dans les lieux de travail entraînant un ralentissement de l'activité économique. La quasi-fermeture des unités industrielles qui sont obligées de fonctionner au minimum de leur capacité a entrainé une baisse de l'offre des produits industriels.

En outre, l'industrie burkinabè subit du fait de la COVID-19, les effets de la rupture des circuits/chaînes d'approvisionnement en matières premières du fait de la

diminution des volumes importés des matières premières en provenance des pays fournisseurs, de la mise en hibernation de certains marchés publics et des mesures de restrictions sanitaires sur les lieux de travail. Cette situation a contraint certaines industries à ralentir leurs activités.

Par ailleurs, l'une des caractéristiques essentielles de l'industrie burkinabè est le fait qu'elle importe la technologie industrielle alors que les pays d'où elle importe cette technologie sont très touchés par la pandémie de la COVID-19. Ceux d'entre eux qui avaient des projets d'investissement en cours au Burkina Faso dans le domaine industriel ont eu

du mal à faire venir les équipements et les experts pour les installations. Ainsi, certains projets restent bloqués, sans oublier que le pays a du mal à trouver l'accompagnement technique nécessaire au regard de la fermeture des frontières. Faute d'expertise donc, certaines unités industrielles sont à l'arrêt ou en activité très marginale pour n'avoir pas pu régler un certain nombre de problèmes liés à la mobilisation de cette technologie.

Le rapport de la CCR-UEMOA fait ressortir que dans le secteur de l'industrie, les activités les plus impactées sont respectivement l'agro-industrie (77%), le BTP et la construction immobilière (72%), les mines (62%), l'industrie manufacturière (61%), l'industrie des hydrocarbures (60%).

#### 3.1.2.4. Au niveau de l'artisanat

La fermeture des frontières et la mise en quarantaine de certaines villes a entrainé la quasi-absence d'activités touristiques au Burkina Faso depuis l'avènement de la COVID-19. Cette situation pourrait se détériorer du fait du manque de visibilité sur les perspectives de redémarrage des activités touristiques. Cela a contraint ceux qui escomptaient réaliser des investissements à les reporter à d'autres échéances.

Toutefois, cette crise a été l'occasion pour certains maillons de l'artisanat d'apporter un appui essentiel à la lutte contre la pandémie en se reconvertissant notamment dans la production locale de certains articles initialement importés tels que les masques, les gels hydro alcooliques, etc.

## 3.1.2.5. Au niveau de l'agriculture et de l'élevage

Le secteur agricole a semblé moins impacté par la crise de la COVID-19. Cependant, les mesures restrictives ont eu des effets sur l'acheminement des produits frais et du cru ainsi que sur les exportations. Selon les prévisions du Fonds Monétaire International (FMI)<sup>8</sup>, les activités agricoles pourraient être des plus touchées avec une baisse de 11,70%<sup>9</sup>.

#### 3.2. CONTRAINTES STRUCTURELLES

Parmi les contraintes structurelles à l'investissement au Burkina Faso, on peut noter des insuffisances au niveau du capital humain, de la qualité des infrastructures de base, de la règlementation, du coût des facteurs de production, de l'accès au financement et de l'accès aux marchés.

#### 3.2.1 Les insuffisances du capital humain

Au Burkina Faso, en dépit de l'abondance de sa main d'œuvre et des progrès réalisés par le Gouvernement dans la formation technique et professionnelle, on note une insuffisance des ressources humaines qualifiées. A titre illustratif, dans le secteur minier, 26% des employés sont des expatriés.

## 3.2.2 L'insuffisance des infrastructures de base

Les infrastructures au Burkina Faso sont en nombre insuffisant. Toutefois, de nombreux efforts sont entrepris par le Gouvernement afin de doter le pays d'infrastructures en quantité et en qualité.

#### 3.2.2.1. Les infrastructures routières

La proportion des pistes rurales aménagées a été portée à 36% en 2019 contre 33,1% en 2018 pour une cible de 36,5% en 2018. La longueur totale de routes en travaux de bitumage ou de renforcement est de 860,52 km dont 148 km ont été achevées. Pour ce qui est des pistes rurales, ce sont 198,33 km qui ont été réalisées en 2019<sup>10</sup>.

L'Indice de performance logistique (Logistics performance index : LPI) du Burkina Faso a été évalué à 2,62 en 2018 (91ème sur 160 pays), contre 2,73 en 2016 (81ème sur 160 pays). Cet indice varie de 1 pour le niveau le plus faible à 5 pour le plus élevé. C'est un outil d'analyse comparative interactive créé par la Banque mondiale pour aider les pays à identifier les défis et les opportunités auxquelles ils sont confrontés dans leur performance en matière de logistique commerciale et ce qu'ils peuvent faire pour améliorer leur performance.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Extrait de FMI, Perspectives Economiques Mondiales (PEM), Avril 2020, (Cf. Rapport d'enquête national sur l'évaluation de l'impact des mesures de lutte contre le covid-19 sur l'activité du secteur prive au Burkina Faso, CCI-BF, Mai 2020).

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Formation, Orientation et Recherche pour la Gouvernance Economique (FORGE), Analyse économique des effets du Covid-19 au Burkina Faso, Avril 2020

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Rapport de synthèse des assises nationales sur le Plan National De Développement Economique Et Social (PNDES) 2016-2020 ; Ouagadougou, les 20 et 21 juin 2016

<u>Tableau 19 :</u> Réseau routier classé par classification administrative

Activités	Taux Maintien	Taux Report	Taux Annulation
Importations	40%	53%	7%
Exportations de matières premières	39%	61%	0%
Commerce de demi-gros	13%	79%	8%
Commerce de détail	20%	63%	17%
Informel	10%	80%	10%

<u>Source</u>: Mission d'évaluation atlas logistique Burkina Faso, février 2020

## 3.2.2.2. Les infrastructures de transport ferroviaire et aéroportuaire

Le Burkina Faso possède une ligne métrique de chemin de fer à voie unique, reliant Kaya à Abidjan par Ouagadougou et Bobo-Dioulasso d'une longueur de 1261 Km (soit 639 Km en territoire ivoirien et 622 Km en territoire burkinabé). La qualité du service s'est traduite par une dégradation de l'ensemble des infrastructures et des équipements et la réduction drastique du nombre de rotations tant pour les trains voyageurs que marchandises.

Quant au transport aérien, la construction en cours de l'aéroport de Donsin devrait lui donner, à moyen et long terme, un nouveau souffle.

## 3.2.2.3. Les infrastructures de communication

La problématique de l'accès à internet se pose avec acuité et constitue un réel frein au développement. En effet, le taux de couverture et la qualité de la connexion reste faible, ce qui handicape très souvent les utilisateurs notamment les entreprises. Ces dernières années, le Ministère en charge des télécommunications a entrepris d'énormes travaux afin d'assurer la couverture du territoire national en technologie de l'information et de la communication.

## 3.2.2.4. L'aménagement des zones industrielles

La situation globale actuelle des zones industrielles au Burkina Faso est peu attrayante. En effet, les infrastructures industrielles sont insuffisantes et ne répondent pas aux normes. Afin de faire face à cette situation, le Ministère en charge de l'industrie a adopté une stratégie nationale d'industrialisation en 2017.

#### 3.2.3. Lourdeurs administratives

Des lourdeurs administratives pèsent sur le développement du pays de façon générale et celui de l'initiative privée en particulier. On note notamment la multiplicité et les longs délais d'obtention des licences d'affaires.

#### 3.2.4. L'électricité

De manière générale, l'espace UEMOA a des problèmes d'accessibilité et de coût de l'électricité qui découragent l'investissement et réduit sa compétitivité. C'est l'une des régions où l'électricité est le

plus cher au monde.

Le Burkina Faso occupe le 2ème rang des pays de l'UEMOA ayant le coût de l'énergie le plus élevé en 2018. Les réformes actuelles entreprises par le Gouvernement dans ce secteur visent à renverser la tendance à travers le développement des énergies renouvelables.

<u>Tableau 20 :</u> Classification des pays de l'UEMOA en fonction de la tarification de l'électricité

Rang	Pays	Coût F CFA/Kwh
1.	Côte d'Ivoire	70
2.	Mali	81
3.	Sénégal	104
4.	Togo	108
5.	Benin	121
6.	Niger	129
7.	Burkina	136
8.	Guinée-Bissau	157

<u>Source</u>: Jean-Claude Berthélemy, Vincent Nossek. L'électrification décentralisée dans les pays membres de l'UEMOA -Enjeux, bilan et perspectives. 2018.ffhal-01877215f

Au Burkina Faso, les tarifs de l'électricité, en dépit de la fluctuation des prix des hydrocarbures ces dernières années, n'ont pas évolué depuis août 2006. Toutefois ces tarifs demeurent cependant très élevés et constituent un défi à relever pour améliorer les performances et la compétitivité du secteur privé.

Outre les tarifs élevés, le service de l'électricité reste peu accessible surtout en milieu rural.

Tableau 21: Evolution du taux d'électrification au Burkina Faso

Indicateur	2015	2016	2017	2018	2019	Cible 2020
Taux d'électrification national	18,83	20,07	20,62	21,44	22,79	45
Taux d'électrification urbain	59,88	66,46	65,84	68,69	68,83	75
Taux d'électrification rural	3,06	3,20	3,24	3,16	5,06	19

Source: Rapport annuel de performance PNDES, 2019

Au cours de la période 2016-2019, en moyenne 21,23 % des ménages avaient accès à l'électricité au plan national contre 3,67% en million rural.

#### 3.2.5. Le transport

Le secteur des transports souffre de l'insuffisance d'infrastructures, de leur entretien et des barrières non physiques qui entravent la fluidité du trafic, renchérissant ainsi les coûts de transport et allongeant les délais d'acheminement des marchandises.

#### 3.2.6. L'accès au financement

L'accès au financement est limité par les taux d'intérêts élevés et les difficultés liées à la constitution des garanties. De ce fait, de nombreux projets d'investissements sont abandonnés par les promoteurs. Le pays souffre également du manque de banques d'investissement et de banques d'affaires.





# PERSPECTIVES DE LA RELANCE ECONOMIQUE POST COVID-19

#### 4.1 A COURT TERME

#### 4.1.1. Au plan sécuritaire

Les propositions ci-dessous pourraient concourir à améliorer la situation sécuritaire, toute chose qui contribuera à rassurer les investisseurs nationaux et étrangers :

- poursuivre le renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité;
- poursuivre la construction des infrastructures sécuritaires;
- maintenir la dynamique de la collaboration entre population et forces de sécurité;
- renforcer la coopération militaire entre les pays du G5 Sahel;
- initier davantage d'actions socioéconomiques dans les zones touchées pour lutter contre la pauvreté et la radicalisation des populations;
- promouvoir la culture du vivre ensemble, etc.

#### 4.1.2. Au niveau du climat social

Le Gouvernement et ses partenaires sociaux devraient travailler à apaiser le climat social actuel, afin de désamorcer les tensions et instaurer un climat propice aux affaires.

En matière d'emplois, le Gouvernement devra travailler à encadrer les activités des agences de placement, afin de réduire certains abus susceptibles d'entrainer la précarité des emplois.

## 4.1.3. Au niveau de la relance des activités impactées par la COVID-19

En vue de relancer l'économie post COVID-19, il s'avère nécessaire de prendre des mesures aussi bien conjoncturelles (court termes) en sus de celles déjà prises que celles structurelles (moyen et long terme). Ces mesures sont, d'une part, d'ordre général et d'autre part, d'ordre spécifique à certains secteurs.

#### 4.1.3.1. A court terme

#### • En matière de financement

Il est nécessaire de :

- renforcer les capacités financières du Fonds Burkinabè de Développement Economique et Social (FBDES);
- exploiter la possibilité de subventions salariales publiques aux entreprises par les autorités locales ou nationales;
- renforcer les capacités financières de l'Agence de Financement et de Promotion des PME (AFP/PME) et rendre opérationnel le mécanisme de bonification des taux d'intérêt;
- poursuivre le règlement de la dette intérieure et réduire les délais de paiement des créances de la commande publique;
- augmenter les avances versées aux entreprises sur les marchés publics de l'Etat.

#### • En matière de services aux entreprises :

Des efforts devraient être fournis pour :

- renforcer les capacités financières du Bureau de Restructuration et de Mise à Niveau (BRMN) et alléger les critères de financement;
- renforcer les capacités techniques et financières de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso et des Centres de Gestion Agréé pour le coaching des PME;
- encourager les initiatives telles que le Projet d'Accompagnement à la Résilience Economique face à la COVID-19 (PARE-COVID-19), initié par le CCI-BF en collaboration avec les structures d'appui au secteur privé pour apporter un appui technique aux entreprises en difficultés du fait de la maladie à coronavirus.

## • <u>En matière d'investissement et d'amélioration du climat des affaires :</u>

Des initiatives pourraient être prises pour :

- réduire le coût et le délai de raccordement

des entreprises à l'électricité;

- réduire le seuil minimum d'investissement du régime A contenu dans le nouveau Code des investissements au profit d'autres secteurs d'activités (par exemple pour une période de 2 ans maximum);
- accélérer la mise en œuvre des recommandations du secteur privé.

## • <u>En matière de réformes</u> institutionnelles :

Il sera nécessaire de prendre des dispositions pour :

- renforcer les capacités opérationnelles du dispositif stratégique au niveau national ;
- accélérer la digitalisation de l'administration publique notamment les procédures de délivrance des licences d'affaires;
- mettre en place un mécanisme d'identification et de suivi des entreprises impactées par le COVID-19.

#### 4.1.3.2. A moyen et long terme

#### • En matière de financement :

Les actions pourraient aller dans les sens de :

- résoudre la question des entreprises sinistrées suite à l'insurrection populaire de 2014;
- mettre en place un fonds souverain de providence et de riposte aux crises stratégiques.

#### • En matière de services aux entreprises :

La réponse aux besoins des entreprises en matière de service nécessite que des mesures soient prises pour :

- renforcer les capacités opérationnelles des structures d'appui au secteur privé ;
- dynamiser le Centre d'appel de la CCI-BF en vue d'en faire une plateforme d'appuiconseil permanent des entreprises;
- mettre en place un Centre d'affaires au sein de la MEBF;
- mettre en place et/ou promouvoir des normes de qualité pour la certification des services et les entreprises.

## • <u>En matière d'investissement et d'amélioration du climat des affaires :</u>

L'Etat devra œuvrer à :

- augmenter les investissements publics de l'Etat, des entreprises publiques et des collectivités locales;
- poursuivre les actions liées à la facilitation des échanges;
- accélérer la mise en place du Guichet unique des licences d'affaires et rationaliser lesdites licences;
- élargir la plateforme e-syntaxe au paiement de tous types d'impôts et taxes;
- intensifier la promotion de la destination
   « Burkina Faso » ;
- favoriser la création et la formalisation des entreprises ;
- mettre en place des outils de promotion du commerce extérieur et des exportations ;
- renforcer les structures de contrôle qualité des produits.

## • <u>En matière de réformes</u> <u>institutionnelles :</u>

Il serait important de :

- mettre en place au sein du MCIA une base de données dynamique sur le secteur privé;
- diligenter l'opérationnalisation au sein des différents départements ministériels un mécanisme autonome de gestion des plaintes des usagers.

#### 4.2 A MOYEN ET LONG TERMES

Les perspectives à moyen et long terme devraient permettre d'apporter des solutions aux contraintes structurelles identifiées à savoir la faiblesse du capital humain, la faible qualité et l'insuffisance des infrastructures de base, la faiblesse des règlementations, le coût élevé des facteurs de productions, l'accès difficile au financement, l'accès aux marchés et la perception de plus en plus élevée du niveau de la corruption.

#### 4.2.1. Développement du capital humain

Le Gouvernement doit veiller à améliorer la qualité et l'offre de formation de sorte à les adapter au besoin du marché de l'emploi. Il pourrait encourager et susciter l'initiative privée dans la promotion des filières professionnalisantes et inciter les entreprises à disposer d'un plan de formation contribuant à la valorisation de la compétence locale.

## 4.2.2. Réalisation de projets d'amorçage par l'Etat dans le secteur de l'agro-industrie

Afin d'amorcer le décollage du secteur agro industriel le Ministère en charge du commerce a entrepris plusieurs initiatives dont les principales sont :

- 03 unités de transformation de tomate à Gourcy, Yako et Ouahigouya;
- initiative anacarde;
- usine d'égrainage de coton bio à Koudougou (SECO-BIO);
- filature de coton à Koudougou;
- réouverture de l'ex Faso Fani;
- A Star Textile;
- Projet de création et de renforcement d'unités industrielles ;
- institut de génie industriel de textile;
- convention de partenariats pour la transformation locale du coton;
- système de décorticage de riz ;
- système de pressage à froid/chaud pour les amandes et karités;
- système de décorticage des amandes de cajou;
- système de traitement et de conditionnement de lait;
- système de transformation et de conditionnement de la pâte de tomate ;
- unité d'abattage moderne de ruminants et de monogastrique.

#### 4.2.3. Amélioration de la qualité et la disponibilité des infrastructures de base

L'Etat devrait poursuivre, d'une part, les travaux de bitumage de nouvelles routes, de réhabilitation et d'entretien des routes existantes ; ce qui contribue à rendre le trafic fluide et à prolonger la durée de vie du matériel de transport des entreprises, d'autre part, d'augmenter les voies de communication ferroviaires afin de faciliter le

transport interne des marchandises. Au niveau aérien, il s'agira de rendre opérationnel l'aéroport de Donsin.

#### 4.2.4.Infrastructures de communication

Sur le plan des infrastructures de communication, des efforts doivent être déployés pour réduire la fracture numérique et ses conséquences sur l'économie nationale. L'accélération et la mise en œuvre des projets tels que : le G-cloud, le Backbone, l'interconnexion des administrations sont nécessaires pour bâtir une infrastructure informatique solide à même de soutenir l'activité économique.

#### 4.2.5. Les infrastructures industrielles

Pour une bonne relance des activités industrielles, le Gouvernement devra travailler à mettre à niveau les infrastructures industrielles existantes et à développer des nouvelles infrastructures. Le MCIA devra poursuivre la mobilisation et la sécurisation du foncier et doter les zones industrielles d'un cadre légal et règlementaire spécifique et approprié.

#### 4.2.6. Le cadre légal et règlementaire

La poursuite de la dynamisation du dispositif de suivi des réformes et la prise en compte de nouvelles réformes permettront d'améliorer considérablement le climat des affaires et le classement du Burkina Faso dans le rapport Doing Business.

#### 4.2.7. L'électricité

L'accélération de la mise en œuvre des projets d'électrification et la promotion des énergies renouvelables par le Gouvernement permettront au pays de faire face à la demande de plus en plus croissante et de réduire le coût de l'électricité. L'objectif visé étant d'attirer de nouveaux investisseurs étrangers et d'accroître la compétitivité des entreprises nationales.

#### 4.2.8. Le transport

L'amélioration des services de transport grâce au programme de renouvellement du parc automobile, la sécurisation des titres de transport devront se poursuivre dans le but de faciliter l'approvisionnement des industries et réduire les coûts y relatifs.



## MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT

L'APPLICATION







## **Recherche MCIA TV**



A PROPOS

MCIA TV est un espace digital de promotion du potentiel économique et commercial du Burkina Faso grâce à la diffusion de supports vidéo. MCIA TV traite des questions de commerce, d'industrie, d'artisanat, de secteur privé et du climat des affaires au Burkina Faso.

Site web: www.mcia-tv.net
SUIVEZ NOUS SUR ① ② ③

La coopération sous régionale devrait être renforcée, afin d'éviter les nombreuses tracasseries subies par les transporteurs.

#### 4.2.9. L'accès au financement

La levée des contraintes liées à l'accès au financement pourrait passer par le renforcement des capacités des Fonds existants notamment l'AFP/PME, des Fonds de garantie et le développement des mécanismes innovants de financement (financements participatifs, etc.).

#### 4.2.10. La réforme de l'administration

La conduite optimale du plan de relance nécessite un système administratif en phase avec les impératifs d'efficacité et de célérité. Cela nécessite par conséquent une réforme profonde de l'administration non seulement en termes de procédures mais également en terme d'organisation et de fonctionnement.

Aussi, les mesures suivantes devront être engagées avec diligence pour garantir :

- l'optimisation des procédures administratives inhérentes aux règles et au fonctionnement intrinsèque de l'administration afin de les alléger sans compromettre le respect des principes de bonne gouvernance et de transparence;
- l'aboutissement des réflexions sur la remise à plat des salaires à travers l'application des conclusions des assises qui ont été tenues à cet effet;
- l'opérationnalisation au sein des différents départements ministériels de mécanismes autonomes de gestion des plaintes des usa-

- gers : cela permettra de recueillir les préoccupations des usagers et d'améliorer la qualité des services ;
- la mise en place d'une cellule de veille stratégique au niveau national pilotée par S.E.M. le Premier Ministre et regroupant plusieurs compétences provenant de l'administration publique, du privé et des Forces de défense et de sécurité. Aussi, elle aura pour rôle d'anticiper les mesures à prendre face aux différentes crises;
- l'accélération de la digitalisation de l'administration publique afin de renforcer l'efficacité de l'administration publique, notamment l'allègement de la lourdeur administrative, la dématérialisation et le gain de temps en matière de traitement des dossiers. Cette mesure devrait s'accompagner de la dotation des services publics d'une meilleure connexion internet;
- la mise en place d'un Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE) en vue de la réduction des coûts et des délais d'exécution des opérations commerciales et logistiques et pour accroître la transparence des opérations douanières et la sécurisation des recettes;
- la mise en place d'un Programme de Vérification de la Conformité (VOC) des produits importés au Burkina Faso, afin de réduire au minimum le risque d'entrer des marchandises dangereuses et insalubres sur le marché national, préservant ainsi la santé, la sécurité et l'environnement de la population.

#### CONCLUSION

La présente note de conjoncture a donné un aperçu sur les politiques de promotion de l'investissement au Burkina Faso et leurs impacts sur la dynamique des investissements sur la période 2016 à 2019. Elle a permis, en outre, de relever les principales contraintes de l'investissement au Burkina Faso, d'un point de vue conjoncturel dominé par la crise de la maladie à coronavirus intervenue en mars 2020. La mise en œuvre du PNDES, à travers la dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et l'emploi, a permis l'adoption de politiques sectorielles visant à améliorer l'environnement de l'investissement privé au Burkina Faso.

Ces politiques sectorielles ont conduit à des résultats probants parce que l'investissement global a connu une croissance de 2016 à 2019, dont plus de 50% est le fait de l'investissement privé. En outre, le nouveau Code des investissements et le Code minier ont favorisé la création de nouvelles entreprises dans divers secteurs de l'économie nationale ; toute chose qui a amélioré l'offre d'emplois sur la période. Nonobstant quelques contraintes structurelles, l'économie burkinabè a fait preuve de résilience avec un taux de croissance moyen de 6,2% au cours des quatre dernières années.

Pour dynamiser l'investissement et atténuer les effets liés à la crise de la COVID-19, des solutions ont été formulées à court, moyen et long terme. Il s'agit, entre autres, de la prorogation et de l'allègement des mesures fiscales, la mise en place d'un fonds de garantie et de banques d'investissement, la réforme de l'administration, la mobilisation et la sécurisation du foncier.

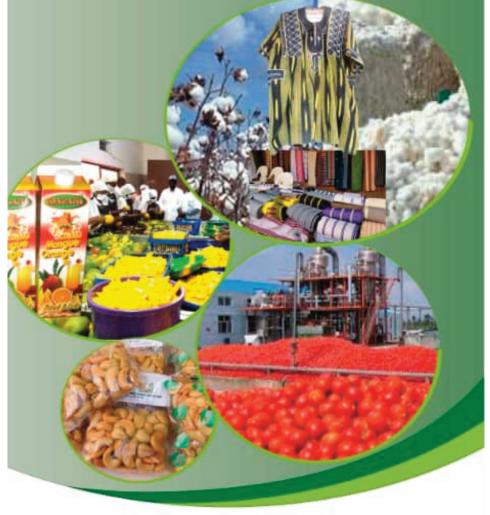


#### MINISTERE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT



## Notre engagement:

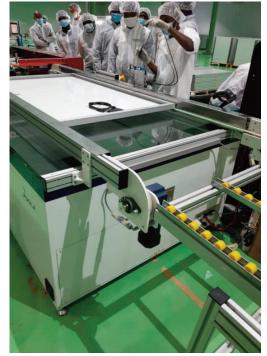
Faire de la transformation et de la consommation des produits locaux, le socle du développement endogène du Burkina Faso.





Facebook: Ministère du Commerce, de l'Industrie et l'Artisanat du Burkina Faso Site web: www.commerce.gov.bf / www.mica.gov.bf / www.mcia.gov.bf







Agence Burkinabè des Investissements

: info@investburkina.com

:+226 25 37 44 49

**✓** Site web: www.investburkina.com